

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA ACTIONS CROISSANCE

Code ISIN Part I : FR0013367182

FCP géré par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification « Actions des pays de la zone euro ». L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une plus-value des investissements effectués sur le marché européen des actions des pays de la zone euro, en favorisant les valeurs de croissance. L'OPCVM peut se comparer à l'indice composite constitué à hauteur de 95% de l'indice MSCI EMU et à 5% de l'indice CAC® Small (dividendes nets réinvestis).

La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement repose sur une vision de long terme, fondée sur les fondamentaux qui donnent une orientation aux investissements. Les scénarios macroéconomiques mis en place par la société de gestion, par zone et par pays vont déterminer des thèmes ou des secteurs porteurs. A partir des éléments de force et des opportunités retenues, la sélection des valeurs repose sur une analyse des sociétés en fonction de critères portant sur la stratégie, le positionnement produits, le potentiel de croissance et la valorisation.

L'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions ou valeurs assimilées émises sur les marchés d'actions de la zone euro, éligibles au PEA. L'OPCVM peut être amené à investir en dehors du marché de la zone euro ou des pays de l'Union européenne à hauteur de 10% de l'actif net. L'OPCVM est investi pour au moins 5% de son actif net en titres non cotés et/ou en actions des sociétés de « micro capitalisation » qui exercent une activité industrielle, commerciale ou artisanale et dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. A ce titre, il est éligible dans le cadre d'un contrat d'assurance vie DSK souscrit avant le 1er janvier 2005.

L'OPCVM pourra investir au maximum 20% de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis

par des émetteurs publics ou privés, de notation minimale "Investment Grade" à hauteur de 80% et de notation inférieure à hauteur de 20% en cas de dégradation d'un titre. La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM aura recours, dans une limite de 100% de l'actif net à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels de type contrats à terme, options, futures et swaps négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers dans un but de couverture ou d'exposition aux risques actions ou de change.

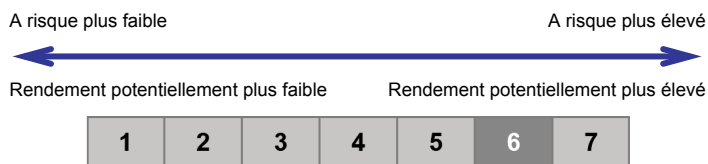
Dans la limite de 10% maximum de son actif net, l'OPCVM pourra avoir recours à des titres intégrant des dérivés.

L'OPCVM est éligible au PEA (Plan d'Epargne en Actions). Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés d'actions internationales sur lesquels l'OPCVM est investi ainsi que sa forte exposition au risque actions.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque

futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,70 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

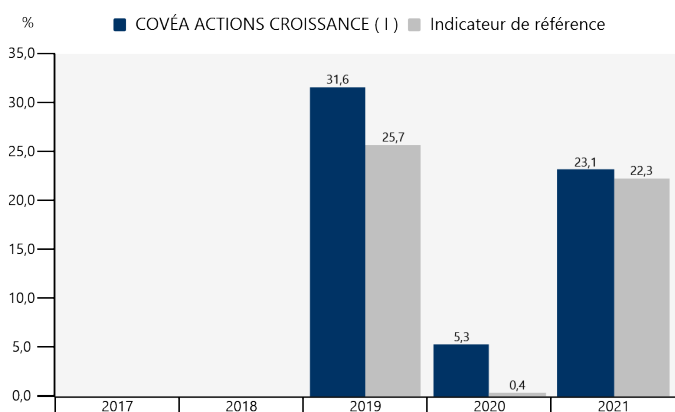
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **31 décembre 2021**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » située dans le prospectus de votre fonds disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Année de création de l'OPC : **1998**

Devise : EUR

Indicateur de référence : 95% MSCI EMU + 5% CAC Small dividendes nets réinvestis

La part I a été créée le 13/09/2018.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

* Le 18 juin 2012, l'OPCVM a fait l'objet d'une réorientation de sa gestion et d'une modification de son profil rendement/risque. Depuis cette même date l'OPCVM peut se comparer à un indice de référence composite composé à 95% DJ Euro STOXX et à 5% CAC® Small.

* L'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis depuis le 28 février 2013.

* L'OPCVM a fait l'objet d'un changement d'indicateur de référence le 30 juin 2020. Auparavant, son indice de référence était constitué à 95% de l'indice DJ Euro STOXX et à 5% de l'indice CAC® Small. L'indice de référence est désormais composé à 95% de l'indice MSCI EMU, et à 5% de l'indice CAC® Small.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris courriel : communication@covea-finance.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr.

Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse www.covea-finance.fr. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de Covéa Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2022.